

DRC1710 D - Droit des obligations II

M^e Abdou Thiaw, LL. D.

Trimestre Hiver 2025

Description du cours

Il s'agit de la suite du cours DRC1514 [Droit des obligations I], lequel aborde essentiellement le contrat et, dans une moindre mesure, le quasi-contrat. Le présent cours porte quant à lui sur la dernière des sources d'obligations civiles : le devoir extracontractuel dont le manquement engage aussi la responsabilité civile de son auteur.

La première partie du cours aborde les trois conditions qui permettent d'établir la responsabilité civile extracontractuelle d'une personne [faute, préjudice, lien de causalité], que ce soit par le fait personnel de cette dernière ou par le fait d'un bien ou d'une autre personne. Seront également étudiées les étapes procédurales et les règles qui permettent au demandeur d'obtenir du tribunal compétent la réparation du préjudice subi ainsi que les moyens de défense que le défendeur peut lui opposer. Le cas particulier de la responsabilité civile des professionnels fera l'objet de développements supplémentaires, en prenant l'exemple de la responsabilité médicale et hospitalière.

Quant à la deuxième partie du cours, elle aborde le cas particulier des 7 principaux régimes publics d'indemnisation, lesquels ne sont pas fondés sur la notion de faute.

Principaux instruments de travail

- *Code civil du Québec*, RLRQ c. CCQ-1991
- Jurisprudence pertinente (énumérée dans le Plan du cours, disponible sur www.canlii.org);
- Barreau du Québec, *Collection de droit 2024-2025*, vol. 5 (Responsabilité);
- Tableau de synthèse du cours fourni par l'enseignant;
- Ouvrage facultatif [à déterminer]

Méthode d'évaluation

Examen intra non-préjudiciable [cours 1 à 5 : 30 %] : à livres ouverts

Travail à réaliser à la maison [cours 8 à 11 : 20%]

Examen final [cours 1 à 13 : 50 %] : à livres ouverts